



Campagne de bourses des collèges - rentrée 2015

publié le 03/09/2015

La campagne de bourses des collèges se tient du *1er au 25 septembre 2015*.

Les dossiers de demande ont été distribués à TOUS les élèves le jour de la rentrée.

- ▶ ***Si vous ne souhaitez pas faire de demande*** : Compléter et signer le coupon-réponse de refus au dos du courrier et rapporter le coupon au secrétariat.
- ▶ ***Si vous souhaitez déposer une demande*** : remplir le formulaire bleu de demande, le signer et y joindre les pièces justificatives demandées (avis d'impôts 2014 sur les revenus de 2013 ; attestation de la CAF, RIB). La date limite de dépôt au secrétariat est fixée au vendredi 25 septembre DERNIER DELAI. Toute demande déposée après cette date ne pourra être prise en compte. Les familles qui n'auront pas déposé de demande dans les délais impartis ne pourront pas bénéficier de bourses durant toute l'année scolaire 2015/2016.

Le secrétariat de scolarité se tient à votre disposition pour tout complément d'information.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.